Le successeur du général de Lacroix

Paris, 20 juin. — Le ministère de la guerre apprend que le général Davignon, qui était jusqu'à la fin de septembre d'Infanterie à Rennes est été désigné pour succéder au général de Lacroix dans les fonctions de sous-chef d'état-major général de l'armée.

Le successeur du général de Lacroix n'a pas encore été désigné.

Nous croyons avoirer que le choix du général Davignon s'orientera à un général de brigade ayant moins d'un an de grade. Or le général Davignon en a quatre.

A L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le nouveau sous-chef d'état-major

Paris, 20 juin. — Le successeur du général Deloeuvre aux fonctions de sous-chef de l'état-major général de l'armée n'est pas encore désigné. Tous les noms prononcés ces jours derniers le sont sans plus pure fantaisie. Le choix des ministres portera, selon l'usage, sur un général de brigade, dans la première année de son grade.

Mort d'un Sénateur

Paris, 20 juin. — M. Bizarelli, sénateur de la Drôme, est mort en mer. L'inhumation aura lieu à Lyon dimanche.

Provocations cléricales

Montmédy, 20 juin. — Une manifestation bruyante, au cours de laquelle, en signe de joie, de nombreux pétards ont été tirés, a été organisée la nuit dernière par les frères des pensionnat de Juvigny, non autorisé. Cette manifestation avait lieu en l'honneur de la validation de M. de Benoist par le bureau parlementaire.

On voit que la Chambre n'a pas encore dit son dernier mot sur cette élection.

M. Vallé et le Ministère

Paris, 20 juin. — L'*Agence Havas* publie la note suivante :

Il est inexact que M. Vallé songe à se retirer du Cabinet.

Il n'a pas été question dans le Conseil de ce matin de ses intentions au sujet de M. Buisson.

On considère que, dans tous les cas, il ne peut sortir de la session différend de nature à ébranler la situation du ministère.

Les Faux Millions

Où sont les fugitifs ?

Il devient accablement vraisemblable, malgré les pistes suivies un peu partout, *que celle indiquée par notre confrère le Radical* est la bonne : les « fugitifs » sont encore en France — peut-être même à Paris. Ils se cachent, soi-chez des amis sûrs, et attendent pour gagner l'étranger que la surveillance dont ils sont l'objet se soit relâchée.

Ceci, dit le *Radical*, ressort jusqu'à l'évidence : 1° de ce fait qu'aucun agent de la police française — ou étrangère — n'a signalé nulle part leur passage ; 2° *de la psychologie même* de Thérèse Humbert. Celle-ci n'a certainement pas agi comme un malfaiteur ordinaire, comme un caissier qui enlève les fonds à lui confiés et prend bêtement le train pour Bruxelles. Elle a employé pour se dérober aux recherches un moyen plus compliqué et préparé depuis longtemps.

Il y aurait peut-être intérêt à connaître quelles sont les congrégations religieuses auxquelles naguère la pseudo-héritière du vicomte Crawford a dispensé ses largesses ?

Au surplus, la police semble être de notre avis. On a parlé de la perquisition faite par M. Roy, commissaire aux délégations, chez les dames franciscaines de l'avenue de Villiers. N'y en a-t-il pas d'autres ?

Nous croyons, ajoute notre confrère, pouvoir répondre par l'affirmative.

Les Crawford en Amérique

New-York, 20 juin. — Le point de départ de toute l'affaire Humbert semble être à Covington, c'est du moins, l'opinion générale à Cincinnati, et le consul de France dans cette ville a dû le faire connaître, car deux agents de la sûreté parisienne sont arrivés à Covington pour se livrer à une enquête.

Quatre frères Crawford, en effet, habitaient Covington en 1880, et à cette époque deux d'entre eux partirent pour Paris, et il semble bien que ce sont eux que Mme Humbert présente au début comme les neveux de l'oncle aux 100 millions.

A la Martinique

Symptômes alarmants

New-York, 20 juin. — Un télégramme de Fort-*de-France dit que plusieurs rivières de la Martinique* sont devenues bouillantes.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

BONS A LOTS DU CONGO

La série 8 808, numéro 40, gagne 100,000 fr.
La série 32,852, n° 22, gagne 2,500 fr.
La série 41,483, n° 9, gagne 500 fr.
La série 19,263, n° 19, gagne 500 fr.
La série 57,353, n° 7, gagne 500 fr.

Dernière Heure

Le blanc de céruse

Paris, 20 juin. — On communique la note suivante :

En raison du retard apporté par les pouvoirs publics à la promulgation du décret interdisant la céruse, la fédération nationale des peintres se livre actuellement à la préparation d'une grève générale de cette corporation.

Un congrès national des syndicats des peintres sera convoqué à Bourges dans le plus bref délai.

Les faux millions

Une arrestation

Jersey-City, 20 juin. — Deux détectives de New-York ont arrêté ici un individu que l'on croit être le valet de confiance des Humbert, envoyé en Amérique pour leur trouver une retraite sûre où ils pourraient se soustraire aux recherches dirigées contre eux.

Chronique Régionale

NOS REPRESENTANTS

MM. Pasquel, Bersez et Cardon ont déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi qui tend à rendre applicable la loi du 26 mars 1891 sur le sursis, aux peines d'emprisonnement prononcées par les tribunaux de simple police.

ROUBAIX

Une battue à la frontière belge

Une importante capture

Depuis quelque temps on signalait à la frontière de Lière, la présence du nommé Jowitz Jean-François, dit « Jean le voleur », né à Bruges, le 8 octobre 1863, journalier, repris de justice des plus dangereux, recherché depuis deux ans en France et en Belgique, en vertu de plusieurs *mandats de justice, pour viol, attentat* à la pudeur, vol, rébellion et coups ; Jowitz est de plus expulsé de France et évadé de la prison de Courtrai.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, au cours d'une battue faite à la frontière de Leers, Nechin et les hameaux de Gibraltar et la Planche la brigade de sûreté de nuit en vélo, sous les ordres du brigadier Delerue, composée des agents Gautier, Soufflet, Delhaye, Triel et Gaillet, de concert avec la gendarmerie de Templeuve, le dit Jowitz a été trouvé et arrêté dans un hangar de la ferme Duquesnoy, à Leers, où *il dormait en compagnie de plusieurs individus* suspects.

La ferme Duquesnoy est à cheval sur la frontière et le hangar où se trouvait Jowitz est à deux mètres en Belgique.

Se voyant cerné, le malfaiteur se barricada dans le hangar, puis prenant un énorme couteau, menaça d'éventrer tous ceux qui l'approcheraient.

Ce n'est qu'en voyant les fusils des gendarmes braqués sur lui que Jowitz se laissa capturer.

Il a été laissé entre les mains de la gendarmerie belge et conduit à Templeuve.

Vol de liqueurs. — Dépositère Théophile, âgé de 45 ans, mécanicien, sans domicile fixe, a été arrêté ce matin sous l'inculpation de vol d'un litre de rhum sur un camion de *la Confiance* qui stationnait rue Larochefoucauld.

Mendicité. — F. Sellez, 50 ans, ex-garçon brasseur, demeurant sur la Chemin-de-Fer, 57, et Charles Rollens, 64 ans, ex-garçon de ferme, rue du Chemin-de-Fer, 57, ont été arrêtés hier pour mendicité.

Autofraudation de bâtir. — M. Paul Pizet, rue du Pays, 34, une maison rue de la Gare.

Arrestation pour vol. — Le nommé Hontzli Albert, âgé de 28 ans, journalier, demeurant rue de Courtrai, cour Marchal, a été arrêté pour vol d'un porte-monnaie contenant une cinquantaine de francs au préjudice de Mme Mathilde Leroy, femme Genois, cabaretière, rue du Fresnoy, 21.

Arrestation d'un braconnier. — Jeudi, vers dix heures du soir, les préposés d'octroi Monnier et Janssens, passant au quartier de Beaumont, ont mis en état d'arrestation le nommé Jules Guévart, porteur d'un fusil démonté et deux lièvres.

Accidents de travail. — Chez M. Valentin Roussel, M. Henri Bart, âgé de 41 ans, bobineur, demeurant rue des Longues-Haies, cour Dorremaux, s'est blessé à la jambe gauche en tombant sur un rail de remoulet.

— Chez M. Alfred Bayart, M. J.-B. François, chauffeur, âgé de 46 ans, demeurant rue de la Perche, impasse du Midi, 20, s'est blessé à la jambe en tombant dans l'escalier de la chaufferie.

A l'Abattoir. — Demain dimanche, à l'Abattoir, vente au détail de boullion et viande stérilisés.

Plan général d'alignement. — Conformément à un arrêté de M. le préfet du département du Nord, en date du 12 juin 1902, une enquête est ouverte sur le plan général d'alignement de la ville en ce qui touche la section H, comprise entre les rues de Mouvaux, de l'Alma, Saint-Vincent-de-Paul, Blanchemaille, de la Chapelle-Carette, de Tourcoing et le territoire de Tourcoing, et la section G, comprise entre les rues Lamartine, Victor-Hugo, Beaumarchais et le boulevard de Mulhouse.

Le projet ci-dessus visé avec les pièces à l'appui sera déposé à la mairie pendant quinze jours, du 21 juin jusqu'au 5 juillet 1902 inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours, de neuf heures du matin à midi et de deux à cinq heures du soir.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le préfet, recevra les observations qu'il pourra faire, savoir les 7, 8 et 9 juillet 1902, de trois heures à quatre heures de l'après-midi, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Savon PARIS-MÉNAGE pour linge et laine

Tous les cafetiers et cabaretiers sont d'accord pour conseiller qu'on ne vend plus la **vereerie et la faïence**, mais **qu'on la donne** aux **Galeries Lilloises.** — Demander les prix.

FIN DE SAISON

On vend actuellement aux Galeries Lilloises, 45, rue Nationale, Lille, les Confections et Chapeaux pour Dames à de VERITABLES PRIX DE SOLDE.

WATTRELOS

Conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni en session budgétaire, hier, vers 8 h., sous la présidence de M. le docteur Leplat, maire.

Absents : MM. Picavier, Lepers, Jubara, H. Lecarpe.

M. le Maire ayant quitté la salle, il est donné lecture du compte de gestion de 1901 ; Recettes 271.864 fr. 04 ; dépenses 266.220 fr. 40. Excédent de recette 5645 fr. 94.

Le compte administratif est adopté.

Le budget additionnel des Hospices se balance par une somme de 1772 fr. 29 ; celui du bureau de Bienfaisance se balance par 3844 fr. 69.

Le budget additionnel de la commune pour 1902 est balancé par une somme de 76071 fr. 14.

Après avoir donné son avis sur plusieurs autres questions, le Conseil renvoie la suite de la discussion de l'ordre du jour à la semaine prochaine.

Le huis-clos est prononcé à onze heures moins le quart.

CROIX

Jeux Populaires. — La Commission des Fêtes, dans sa réunion du 19 juin courant a décidé, vu le nombre de demandes de réponses reçues, de maintenir le *statu quo* des années précédentes.

En conséquence, les débitants français qui désirent participer aux lots accordés par la commune, pour l'organisation de jeux populaires chez eux devront faire ; 1° Leur demande par écrit à la Mairie ; 2° Indiquer le quels jeux ils feront jouer ; 3° S'engager à donner aux gardes le nom des gagnants.

N.-B. — Passé le 10 juillet, aucune demande ne sera plus acceptée.

Vol de lapins. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, deux gros lapins, d'une valeur totale de 10 fr., ont été dérobés chez Mme veuve Vandegusse, 45, rue Bondin.

WASQUEHAL

Incident d'atelier. — Jeudi matin, 15 bobineuses de la maison Wagu Willem cessaient le travail, demandant une augmentation de salaire.

M. Willem leur offrit 2 centimes au kilog. ; les ouvrières répondirent que c'était trop peu et quittèrent l'atelier.

Les ouvrières grévistes vont être remplacées.

TOURCOING

Solidarité républicaine des cantons de Tourcoing. — *6e section (Boulevard).* — Les membres adhérents sont priés d'assister à la réunion qui se tiendra le samedi 21 juin 1902, à 8 h. du soir, chez M. Pierre Morel, boulevard Gambetta, 307.

Ordre du jour : Causerie par un membre de la section — Cotisation mensuelle.

La Commission.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 20 juin

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir vendredi en séance extraordinaire.

La séance est ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. Gustave Dron, député-maire.

M. Henri Loridan, conseiller général, est désigné par acclamations pour remplir les fonctions de secrétaire. Il prend place au bureau et donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation.

Legs à la fabrique Saint-Christophe

Par dispositions testamentaires, Mme Vve Legiet-Lepiat a alloué 10.000 francs à la fabrique d'église de St-Christophe pour le revenu être affecté chaque année à habiller 6 enfants pauvres de la paroisse à l'époque de leur première communion.

L'assemblée communale appelée à se prononcer émet un avis favorable à l'acceptation de ce legs.

Legs aux petites sœurs des pauvres

Mme Legiet-Lepiat a également légué 6.000 francs aux petites sœurs des pauvres *sans autre charge spécifiée. Le Conseil émet un avis* favorable.

Loi sur les associations. — Demande en *autorisation par diverses congrégations.*

M. le Préfet du Nord a informé M. le Maire qu'

Premièrement, les congrégations autorisées : 1° les Augustines dont le siège est à Cambrai ; 2° de Notre-Dame de la Trelle dont le siège est à Lille ; 3° des sœurs de la Ste-Union dont le siège est à Tours.

Deuxièmement, les congrégations de l'instruction chrétienne de St-Gabriel dont le siège est à St-Laurt (Vendée), de Somme de la Providence de St-Thérèse dont le siège est à Avesnes; des filles de l'Enfant-Jésus dont le siège est à Lille ; des filles de la Charité de St Vincent de Paul dont le siège est à Paris ont formé une demande en vue d'obtenir l'autorisation prévue par les articles 13 et 18 de la loi du 1er juillet 1901 pour les établissements qu'elles possèdent à Tourcoing.

Aux termes du règlement d'administration publique du 16 août 1901 M. le Préfet prie le Maire de soumettre les demandes et les pièces qui les accompagnent à l'avis du Conseil municipal.

En conséquence M. le maire prie l'assemblée d'émettre son avis sur chacune des demandes d'autorisation dont il s'agit à moins que le Conseil ne préfère auparavant renvoyer l'examen des dits dossiers à une commission spéciale semblable à celle de l'instruction publique.

M. Delphin Dumortier demande que l'on ne s'arrête pas plus longtemps sur ces questions et il propose de renvoyer purement et simplement toutes les demandes.

M. Lefebvre et plusieurs conseillers se rangent à l'avis émis par M. Dumortier.

M. le Maire dit qu'il est évident que les conseils municipaux n'ont pas les éléments suffisants pour apprécier des mérites des diverses congrégations et qu'il appartient à ce pouvoir législatif de faire l'application de la loi.

Demande d'achat de terrain

Renvoi aux commissions de la voirie et des finances d'une demande d'achat d'une parcelle de terrain appartenant à la ville par suite d'expropriation et située sur le côté gauche du tracé du boulevard d'accès au cimetière, demande formée par M. Dumortier-Delobelle, propriétaire-cultivateur.

Service des Eaux

Le Conseil homologue toute une série de cahiers des charges pour la mise en adjudication de fournitures diverses nécessaires au service des eaux : robinets, tuyaux de 40 à 60 millimètres ; compteurs système Kennedy et Lambert ;

Le Conseil homologue également le cahier des charges pour la vente par adjudication publique de vieux matériaux provenant du service des eaux ; les procès verbaux de réception de peinture de la commune et de la conciergerie du Hachon, de fournitures faites par divers.

Usine d'électricité

Le conseil en adoptant dans sa séance du 26 novembre dernier le projet dressé par M. Léon Vanlaningham, ingénieur, pour la construction d'une station centrale d'électricité avait renvoyé à une date ultérieure, la mise en adjudication du devis comprenant la fourniture des tuyauteries refroidissantes et des accessoires dont le choix dépendre du choix des machines et générateurs.

M. l'ingénieur a dressé un devis spécificatif qui est soumis au conseil.

L'assemblée adopte le devis et décide que le le lot fera comme les trois premiers l'objet d'une adjudication restreinte aux candidats du cahier des charges.

M. le Maire présente un second rapport concernant l'établissement des canalisations en ville pour la distribution de l'énergie électrique *produite à l'usine centrale d'électricité.*

Il est dit dans le dit rapport : Nous pensons commencer par un réseau comprenant les diverses principales artères du centre, c'est-à-dire : la Grande-Place, prenant St-Christophe, rue de Tournai, des Halles, places des Halles, de la République, Charles Roussel, rue de Lille jusqu'à la rue du Dragon, rues St-Jacques et Grand jusqu'au Palais de Justice, la rue Nationale jusqu'à la rue des Poutrains, rues de l'Hôtel-de-Ville, place Victor Hassebroucq, rues de la Paix, Carnot en entier, rue Faidherbe jusqu'à la place Thiers, rues des Ursulines, de l'Usine à la rue de Lille.

Ce réseau serait établi d'après un cahier des charges dressé par M. l'ingénieur Vanlaningham.

La dépense est évaluée à 445.000 fr. Il a été porté au budget pour l'établissement de l'usine 250.000 fr. sur laquelle il a été réalisé 25.000 fr. d'économies.

Il reste à voter une somme de 90.000 fr. que M. le maire propose de comprendre dans l'emprunt à réaliser prochainement.

Tramways électriques et voies ferrées du Nord

Le Conseil est appelé à donner son avis sur l'avant-projet présenté par la Compagnie des tramways et voies ferrées du Nord pour l'établissement d'un réseau des tramways électrique dans le département du Nord et du Pas-de-Calais.

Une des lignes projetées doit relier Lille et Halluin.

Le Conseil émet un avis favorable.

Rue Serpentine — Contentieux.

Le Conseil autorise le Maire à défendre dans une action intentée devant le Conseil de Préfecture par M. Henri Roussel qui conteste à la ville la propriété d'une parcelle de terrain rue Serpentine expropriée par la Compagnie du Nord qui a alloué de ce fait une indemnité.

Route départementale n° 14.

Le Conseil sur le rapport du maire approuve les plans établis par les Ingénieurs des Ponts et Chaussées pour la fixation des alignements de la route départementale n° 14 sur le territoire de Tourcoing entre le kilomètre 14, 6 et le territoire de Roubaix.

Fabriques d'Eglise

Acte est donné de la présentation des comptes et budgets des fabriques d'églises et le conseil sans formuler d'avis sur les dits comptes laisse à l'autorité supérieure le soin de les apprécier.

Académie de dessin

Le Conseil, sur le rapport du maire, vote une somme fic 60.000 fr. pour mobilier, l'éclairage et le chauffage de la nouvelle académie de dessin.

M. le maire, sur une observation de M. Delphin Dumortier, explique que le devis dressé par M. Marquette ne comprenait pas le mobilier et le chauffage qui plus que le premier devis établi par M. Leroux.

Or pour la même somme l'école, construite par M. Marquette se prêtera beaucoup mieux à sa destination.

Don au musée

M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a fait don au musée d'un tableau de Turner.

Le Conseil vote des remerciements qui seront transmis à M. le Ministre.

Réceptions de travaux de voirie

Le Conseil homologue une série de procès-verbaux de réception de travaux de voirie et autorise le paiement des soldes dûs aux entrepreneurs.

Bureau de Bienfaisance

Rapport de la Commission des Finances présenté par M. Auguste Ducoulombier.

Messieurs,

Dans votre séance du 16 mai dernier, vous avez chargé votre commission des Finances de l'examen du compte administratif du Bureau de Bienfaisance et du compte de recevoir pour l'exercice 1901.

Nous avons constaté que ces deux comptes sont en parfaite concordance.

Les recettes, y compris l'excédent de l'exercice précédent, se sont élevées à	231.699.05
Et les dépenses à	230.683.60
d'où un excédent de recettes de	4.015.45

Il est à être obtenu que l'Administration charitable ait dû réclamer la totalité de la subvention de la ville. En effet, la subvention de la ville, prélevée sur 200.000 fr. n'est plus que de 210.000 fr.

Les dépenses, crédités pour fr.	295.238.13
ont été engagées pour	280.604.85
Soit une réduction de fr.	14.433.28

De cet excédent considérable, il résulte ce fait que notre établissement charitable est admirablement économie, bien que les pauvres n'en souffrent aucunement, ainsi en reste-t-il que nous faisions un convaincre en parcourant le rapport qui accompagne le compte.

Soit la délibération approbative. Adopté.

M. Ducoulombier dépose ensuite le rapport sur le budget supplémentaire de l'établissement charitable qui se présente de la façon suivante : Recettes 4.335.39, dépenses 4.121.25. Soit un excédent de dépenses de 1.704.86.

Compte administratif du Maire et compte de gestion du receveur municipal pour 1901

M. Parsy au nom de la commission des finances est chargé de la présentation du rapport pour l'exercice 1901.

Aux termes de la loi M. le maire doit se retirer pendant la discussion du compte administratif, il invite le Conseil à nommer un président.

Le choix se porte sur M. Auguste Ducoulombier qui vient occuper le fauteuil de la présidence et remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui font.

La lecture du rapport terminé, le président met aux voix. Le Conseil adopte les conclusions à l'unanimité.

M. Ducoulombier propose au Conseil de voter des félicitations à M. le Maire pour le dévouement dont il fait preuve pour la bonne administration des affaires de la ville. — Adopté.

M. le maire rentre alors en séance.

M. Ducoulombier l'informe de l'adoption du compte et des félicitations jointes par le conseil sur sa proposition.

M. le maire remercie et reporte sur le conseil une partie des éloges qui lui sont adressés. Il se fait tout son devoir et l'administration de son côté s'est multipliée pour parer aux difficultés de la crise que nous avons traversé et dont il a pu dire que nous sommes sortis à notre honneur. Aucun conseil municipal n'aurait pu mieux faire que ce que nous avons fait nous mêmes. Il est fier de voir faire même des comparaisons.

Ce à quoi, je ne me résoudrai pas, dit M. le maire, ce serait d'imposer de nouvelles charges à nos concitoyens.

M. le maire ajoute qu'il a pleine confiance dans l'avenir de Tourcoing et qu'à la prochaine séance, il ne craindra pas d'apporter un projet d'emprunt pour la réalisation de grands travaux qui aideront au développement de notre ville, de son commerce et son industrie. (Applaudissements).

Le Conseil adopte ensuite les conclusions des rapports de M. Parsy sur le compte de gestion du receveur municipal et le budget supplémentaire pour 1902, qui se solde par un excédent de recettes de 53.000 fr.

Le Conseil se constitue ensuite en comité *secret pour statuer sur des demandes de société* et des soutiens de famille.

Abus de confiance. — Nous avons, il y a quelques jours, relaté qu'à la suite d'un abus de confiance commis au préjudice de M. Lenle, marchand de laine, rue de Gand, procès-verbal avait été établi contre un nommé Pierre Panchant et son Pochon comme on le croyait d'abord, 34 ans, représentant de commerce, demeurant à Roubaix.

Panchant qui avait résisté jusqu'ici à se soustraire aux recherches dont il était l'objet, vient d'être arrêté dans *les circonstances suivantes :*

M. Delatre, commissaire de police du 2e arrondissement, qui conduisit personnellement l'enquête sur les agissements de l'escroc, recueillit de nombreux renseignements qui ont permis d'arriver à sa capture.

Panchant était déjà sous le coup d'un mandat d'arrêt délivré par M. Delale, juge d'instruction pour divers méfaits commis en dehors de Tourcoing.

Cet individu a déjà du rester été antérieurement condamné à deux peines de 13 mois de prison chacune pour abus de confiance.

Outre la *déposition de M. Lenis* auquel l'inculpé s'était donné sous le nom de Charles Hillier, M. Delatre interrogea une femme N..., demeurant rue de Gand qui avait connu Panchant à Lille.

Elle lui confia une valise et des échantillons mais ne revit plus le représentant.

M. Ramens, marchand à la Croix-Rouge avait employé l'inutile comme placier mais prit la sage précaution de faire ses livraisons *de marchandises et encaissements de facture* lui-même, payant ensuite à Panchant les commissions lui revenant. Il était disparu alors qu'il devait encore une dizaine de francs.

Souponnant à bon droit que l'escroc viendrait un jour ou l'autre pour toucher cette somme chez M. Ramens, M. le commissaire établit une souricière et hier matin Panchant se fit effectivement prendre par le brigadier Leplat.

C'est une bonne capture, car l'individu a déjà faire des dupes nombreuses.

Panchant a logé un moment chez M. Dewailly, *rue de Lille*. Il avait donné le nom de Carlos Raufrin. Il avait même demandé dans la maison une chambre pour y déposer des marchandises qu'il se proposait de flouter sans aucun doute.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé *hier aux Halles : Morue*, 1.300 k. — *Poix*, 400 k. — Pommes de terre, 400 k. — Cerises, 60 k. — Beurre, 17 k. — Fromages, 10 k. — Ails, 20 k. — Salades, 600.

Accident de roulage. — Un camion chargé de lourdes pièces de fonte, appartenant à M. Delattre, parcourait la rue de Gand de Tourcoing à au son essieu brisé en passant hier matin vers 9 heures rue Louis Lanoir. La circulation des cars s'est trouvée interrompue pendant environ une heure.

Accidents de travail. — M. Henri Nassens, 20 ans, manœuvre au service de Louis Dujardin-Agache, maître plafonneur, rue du Sart, a fait un effort dans les reins en soulevant une échelle sur une plate-forme.

Docteur Decherf, 5 jours.

— M. Eugène Hennebique, 30 ans, ébarbeur chez Lamourette frères, fondeurs, rue d'Amérdam, a été blessé au poignet droit par un éclat d'acier.

Docteur Decherf, 6 jours.

— Un autre ouvrier ébarbeur du même établissement, M. Louis Tilli, 37 ans, a été blessé à l'index droit en portant une pièce ayant des bavures.

Docteur Decherf, quelques jours.

— M. Louis Demouvaux, 43 ans, domestique au service de Julien Ducoulombier, rue Leverrier, a été blessé au genou droit par la chute d'une balle de laine, en déchargeant un camion.

Docteur Delgrange.

— Mme Elise Verdurment, 28 ans, soigneuse, chez Albert Poilet et Cie, a heurté le pouce droit contre le dégraisseur d'une carde.

Docteur Decherf, 10 jours.

Cheval emporté. — Jeudi soir, vers 6 h. 1/2, le cheval attelé à une voiture et appartenant à M. Dutleu Pierre, boucher à Linselles,

PEUILLETON 96

LA GRAND-MÈRE

PAR

Emile RICHEBOURG

TROISIÈME PARTIE

LES VICTIMES

— Oui, je sais que vous êtes prudent et réservé. Pour bien vous faire comprendre ce qui s'est passé sur le terrain, il faut que vous sachiez que le père d'Henri Merson était un homme excessivement *embrageux et d'une jalousie féroce*. Je ne crois pas qu'il ait jamais en le droit d'être jaloux ; mais voilà, il était fou de sa femme. *Un jour que je voulais dérober* un baiser à la charmante Marthe, le mari me surprit et j'ai pu croire un instant qu'il allait me tuer. Ah ! de Verboise, je n'ai jamais oublié l'expression terrible de la physionomie de cet homme et la fixité troublante de son regard ! Quand je me trouvai en face de mon adversaire, l'épée à la main, bien résolu à lui planter ma lame en plein cœur, j'étais loin de me douter à qui j'avais affaire. C'est-à-dire que tout cet Henri Merson dont je devais rencontrer, 25 ans bien tôt de Verboise, à Paris, même et j'allais le frapper mortellement, me regarde en souriant et m'avait je ne sais comme paralysé. Mon adversaire avait l'aspect terrible du mari jaloux dont je venais de vous parler : même physionomie, même regard. Bref, la ressemblance était telle que je crus voir se dresser devant moi, comme un farouche fantôme, le mari de la belle Marthe. Je l'avoue, pour la première fois de ma vie, j'ai eu peur. Et ce mot que j'ai prononcé, que M. de Laubrac a mal entendu, était un nom, le nom du mari jaloux : Lapret.

— Lapret ! répéta de Verboise.

— Oui, Lapret, Lapret ! ... Et, j'en suis certain, celui qu'on appelle Henri Merson est le fils de ce Lapret.

— Ainsi, sa mère et lui portent un faux nom ?

— Oui.

— Pourquoi ?

— Vous allez le savoir, et vous reconnaîtrez alors le terrible *secret* que la mère du jeune homme met tous ses soins à cacher. Lorsque j'ai connu Mme Lapret, il y a une vingtaine d'années, son mari était garde-chasse au domaine de la Pomelière, dans le Calvados, et il avait pour maître *le comte de Sosthène de Prémorin.*

Les yeux du baron de Verboise étincelèrent et sa physionomie prit une expression *de joie haineuse.*

— Je comprends, j'y suis ! exclama-t-il ; on m'a rapporté la mort tragique du comte Sosthène : il a été assassiné par son garde-chasse et ce garde-chasse était Lapret !

— Oui, baron ; maintenant vous en savez autant que moi.

— Ainsi, l'architecte et sa mère, qui se cachent sous le faux nom de Merson, sont le fils et la femme d'un assassin !

De Sépième était très pâle et nerveusement agité.

L'autre avait sur les lèvres son méchant sourire et la joie du triomphe éclatait dans son regard.

— Mon cher de Sépième, reprit-il, ce que vous venez de m'apprendre est pour moi d'une valeur inestimable ; aussi je vous en veux moins, ou plutôt je ne vous en veux plus de ne pas m'avoir rendu le service que j'attendais de votre épée invincible. Un service en remplace un autre ; je vous tiens quitte.

— Merci, de Verboise.

— A quoi le meurtrier a-t-il été condamné ?

— Aux travaux forcés à perpétuité.

— Il y a de cela dix-huit ans ?

— Oui, à deux mois près.

— Sait-on et ce Lapret existe encore ?

— Je ne saurais vous renseigner sur ce point ; mais, condamné à perpétuité, c'est à peu près comme s'il était mort.

— Vous avez raison, de Septème ; du reste, un assassin soit mort ou vivant, cela importe peu.

— De Verboise, je crois deviner ce que vous vous proposez de faire ; mais prenez bien garde, sayez prudent !

— Vous pouvez être tranquille, ce n'est pas à un vieux singe qu'on apprend à faire des grimaces.

— De Verboise, vous êtes un homme terrible ; votre audace est effrayante.

— Ah ! ah ! vous trouvez ! ... Eh bien ! de Sépième, autant que cela m'est possible, je vous prends pour modèle.

— Faites en sorte, alors, de ne pas m'imiter complètement.

— Mon cher, un homme bien avisé ne doit prendre de toutes choses que ce qui lui convient.

Il se leva, tendit la main au blessé, puis sortit en disant :

— Guérissez-vous bien vite, de Sépième, et à bientôt.

L'Italien Paolo se prenait si bien au sérieux qu'il oubliait son misérable passé et arrivait à se persuader qu'il était réellement le baron de Verboise, et ce geai, paré des plumes du paon, semblait ne pas se souvenir que les aussi était un assassin. Il ne pensait pas plus à Darasse, dont les cadavre de la Marne conservaient le cadavre, qu'au premier cigare qu'il avait fumé.

En arpentant le boulevard d'un pas rapide, il se disait :

— Cette fois, Henri Merson, je te tiens, je te tiens bien ! Ce n'est pas la petite-fille d'une marquise qui épousera jamais le fils d'un assassin condamné aux travaux forcés à perpétuité ! Genevièvre sera ma femme ! A moi les millions !

IV

La lettre anonyme

Henri Merson s'était levé de bonne heure, comme d'habitude. Enfermé dans son cabinet, il travaillait.

A huit heures et demie, Victorine lui apporta son courrier. Il y avait encore quelques cartes de visite, témoignages de sympathie, et trois lettres. Les deux premières étaient de deux entrepreneurs qui travaillaient sous la direction du jeune architecte.

Henri ouvrit la troisième et, avec une stupeur facile à comprendre, il lut ce qui suit :

« Monsieur,

» J'ai pour principe qu'on doit la vérité à ceux qu'on estime et à qui l'on s'intéresse.

» Le courage dont vous avez fait preuve dans votre duel avec le baron de Sépième m'est un sûr garant que vous accueillerez cette lettre comme une marque de sympathie, et que vous ne trouverez pas mauvais que je vous rapporte les étranges paroles qui ont été prononcées hier devant moi.

» J'aime à croire qu'on s'est trompé, qu'on vous a pris pour un autre et que vous avez été aussi l'objet d'une calomnie inventoriée.

» On prétend, monsieur, que vous portez un nom qui n'est pas le vôtre et que, par conséquent, vous vous servez d'une signature à laquelle vous n'avez pas droit. Vous vous appelleriez de votre véritable nom Henri Lapret.

» Enfin, si l'on en croyait la personne dont je répète les paroles, vous auriez pris le nom de Merson pour ne point porter celui de Lapret, flétri, déshonoré ! En effet, il y a dix-huit, un sieur Frédéric Lapret a été condamné aux travaux forcés à perpétuité pour crime d'assassinat commis sur la personne dû son maître.

» Mais, encore une fois, on doit se tromper, vous ne pouvez pas être le fils du meurtrier Frédéric Lapret.

» Je crois remplir un devoir d'honnête homme en vous avertissant d'un bruit qui court, qui peut avoir de l'écho et vous menacer dans votre tranquillité et votre avenir. »

Ces lignes révélatrices étaient signées : « Un ami. »

Le jeune homme était pâle comme un mort, son sang se glaçait dans ses veines et ses yeux, démesurément ouverts, restaient fixés sur la lettre anonyme qui lui semblait écrite en caractères de feu.

Son premier mouvement fut celui de l'indignation et de la colère. Mais une clarté subite en lui. Il poussa une plainte sourde et laissa tomber sa tête dans ses mains.

Le malheureux était comme foudroyé.

Lapret, Lapret ! murmura-t-il ; oui, je me souviens, dans mon enfance, je m'appelais Henri Lapret !...

Et, peu à peu, des souvenirs confus se réveillaient dans sa mémoire.

Il revoyait, au milieu des bois, une petite maison toute tapissée de plantes grimpantes ; il revoyait, dans une chambre, son petit lit d'enfant à côté du grand lit de nourrice, et les rideaux de cretonne à grandes fleurs sur lesquelles se jouaient les rayons du soleil.

Il se rappelait un homme grand comme lui maintenant, à la barbe noire, aux longues *moustaches*, portant un uniforme vert, qui le prenait dans ses bras, l'embrassait et adoucissait sa voix pour lui parler.

Cet homme, c'était son père, Frédéric Lapret, le garde-chasse.

Et son père était un criminel ; il était le fils d'un assassin, d'un homme condamné aux travaux forcés à perpétuité !

— Horrible ! Horrible !

Le malheureux était comme pris de vertige ; il lui semblait que tout tournait, s'écroulait autour de lui et qu'il roulait au fond d'un abîme.

Voilà donc ce que sa mère, en changeant de nom, avait réussi à lui cacher ; voilà donc le secret terrible, épouvantable qu'elle n'avait jamais osé lui révéler !

Mais comment avait-elle pu publier sûr nom de Lapret ? Cela, c'était l'œuvre de sa mère. Ah ! pour qu'elle eût pu chasser ainsi le souvenir de sa mémoire, il fallait que sa tendresse eût été bien ingénieuse !

Il se rappelait qu'il avait été élevé de ne plus voir son père, et, quand il disait : « Où donc est-il papa ? » deux ruisseaux de larmes coulaient sur les joues flétries de sa mère.

Et quand, plus tard, il l'avait interrogée de nouveau, il se souvenait qu'elle lui avait répondu :

— *Il est mort !*

Il se souvenait que, souvent, il l'avait pressée de questions, qu'elle lui avait répondu avec embarras, d'embarras de détourner la conversation. Il ne s'avait jamais insisté, voyant qu'il la faisait souffrir.

Comment, alors, malgré sa jeunesse, n'avait-il pas compris que l'attitude de sa mère ne sera cachait un mystère ?

Le malheur.